



RÉSERVATIONS 2026

Centres de loisirs, stages sportifs et Sport Été Animation

INSCRIPTION	Démarche administrative OBLIGATOIRE 1 fois dans l'année pour pouvoir ensuite procéder aux réservations des activités municipales
RÉSERVATION - ANNULLATION	Une fois l'inscription effectuée, réservations OBLIGATOIRES aux activités souhaitées en tenant compte des délais impartis (voir ci dessous). L'annulation doit respecter les mêmes délais, sauf pour la restauration (voir tableau).
FACTURATION	Établie selon les réservations et fréquentation En cas de réservation sans fréquentation, la période est facturée (sauf justificatifs définis dans le règlement unique). En cas de présence sans réservation, une majoration tarifaire de 50% est appliquée.

Ces démarches sont à effectuer depuis **votre espace famille** (accessible sur le site internet de la ville) ou auprès **du service accueil de la Mairie** (guichet unique).
Retrouvez l'ensemble des modalités d'accès aux services scolaires, périscolaires, extrascolaires et de restauration dans le nouveau règlement unique disponible auprès de votre mairie, sur saran.fr et sur l'espace famille.

DÉLAIS DE RÉSERVATION

Tout enfant dont la réservation n'est pas effectuée ne pourra être accueilli.

STRUCTURE D'ACCUEIL	RÉSERVATION AVANT LE JOUR ET/OU LA PÉRIODE SOUHAITÉE
CENTRES DE LOISIRS Mercredi	> 3 SEMAINES avant le mercredi souhaité
CENTRES DE LOISIRS Vacances scolaires	> 3 SEMAINES avant le 1 ^{er} jour de la période souhaitée (période = ensemble du séjour)
VACANCES SCOLAIRES Stages sportifs	> 3 SEMAINES avant le 1 ^{er} jour de la période souhaitée (période = 1 semaine de stage)
PÉRISCOLAIRE Matin et soir	> 7 JOURS avant le jour souhaité
RESTAURATION Midi	> 3 SEMAINES avant le jour souhaité (Annulation possible jusqu'à 7 jours avant le repas réservé)

Attention: les vacances d'été correspondent à 2 périodes distinctes (se référer aux tableaux)

Les accueils (centres) de loisirs :

Marcel Pagnol 3/5 ans, 6/8 ans et Base de la Caillerette (9/14 ans)

Pour les mercredis

Période concernée	Période de fonctionnement Centres de loisirs	Date limite de réservation et d'annulation 3 semaines « glissantes » par rapport au mercredi souhaité
Noël 2025-Février 2026	Du mercredi 07/01 au mercredi 11/02/26	Exemple : pour le mercredi 07/01- date limite le 17/12/25
Février à Printemps 2026	Du mercredi 04/03 au mercredi 08/04/26	Exemple : pour le mercredi 04/03- date limite le 11/02/26
Printemps à l'Été 2026	Du mercredi 29/04 au mercredi 01/07/26	Exemple : pour le mercredi 29/04- date limite le 08/04/26
Retournée à Toussaint 2026	Du mercredi 02/09 au mercredi 14/10/26	Exemple : pour le mercredi 2/09- date limite le 12/08/26
Toussaint à Noël 2026	Du mercredi 04/11 au mercredi 16/12/26	Exemple : pour le mercredi 4/11- date limite le 14/10/26
Noël 2026-Février 2027	Du mercredi 06/01 au dernier mercredi avant les vacances hiver 2027	Exemple : pour le mercredi 06/01/27- date limite le 16/12/26

Pour les vacances scolaires

Période concernée	Période de fonctionnement des Centres de loisirs	Date limite de réservation et d'annulation 3 semaines avant le 1 ^{er} jour de la période souhaitée
Noël 2025 fermeture le 25/12/25 et le 01/01/26	Du lundi 22/12/25 au vendredi 02/01/26	29/11/25
Février 2026	Du lundi 16/02 au vendredi 27/02/26	24/01/26
Printemps 2026	Du lundi 13/04 au vendredi 24/04/26	21/03/26
Juillet 2026 fermeture les 13 (????) et 14/07/26	Du lundi 06/07 au vendredi 31/07/26	13/06/26
Août 2025 fermeture le 31 août (reprise de l'école le mardi 1 ^{er} septembre 2026)	Du lundi 03/08 au vendredi 28/08/26	11/07/26
Toussaint 2026	Du lundi 19/10 au vendredi 30/10/26	26/09/26
Noël 2026 fermeture le 25/12/26 et le 01/01/27	Du lundi 21/12 au vendredi 31/12/26	28/11/26



Les stages sportifs Durant les vacances scolaires (sauf Noël)



SAUF

SEA- Sport Été Animation (Juillet et août)

Juillet : du 6 au 31/7/2026 (fermeture les 13 et 14/7)

août : du lundi 03/08 au vendredi 28/08/26

Fonctionnement différent : inscription et réservations **obligatoires** (dans la limite des places disponibles)

Période concernée	Période de fonctionnement des stages sportifs	Date limite de réservation et d'annulation 3 semaines avant le 1 ^{er} jour de la période souhaitée
Stages sportifs Février 2026	Du lundi 16/02 au vendredi 20/02/26	24/01/26
	Du lundi 23/02 au vendredi 27/02/26	31/01/26
Stages sportifs Printemps 2026	Du lundi 13/04 au vendredi 17/04/26	21/03/26
	Du lundi 20/04 au vendredi 24/04/26	28/03/26
Stages sportifs Toussaint 2026	Du lundi 19/10 au vendredi 23/10/26	26/09/26
	Du lundi 26/10 au vendredi 30/10/26	03/10/26

INFOS

Renseignements



PRATIQUES

Direction de l'Éducation et des Loisirs- DEL

02 38 80 34 18

Pôle enfance-relais de quartier-PIJ

02 38 80 34 06

Pôle sportif

02 38 80 34 05

Espace
Famille

